

A L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES AUX CONSULTATIONS N° 04 ET 05

En raison de l'absence (congé) de l'agent chargé de la réception et enregistrement des dossiers de candidature, nous sommes dans l'incapacité de recevoir vos plis et ce avant le 12 septembre 2017 ; tout dossier non reçu par l'agent chargé de l'enregistrement des plis ou remis à autre personne risque fortement d'être écarté par la commission d'ouverture des plis (considéré comme non enregistré).

Afin de ne pas compromettre la conformité technique de vos dossier de candidature, veuillez tenir compte de ce qui suit :

- ✓ Le cahier des charges retiré sur internet (pdf imprimable) comprend du texte en couleur dans le but d'en faciliter la consultation mais doit être imprimé en noir et blanc.
- ✓ En absence de la lettre de consultation accusée par le signataire du cahier des charges (soumissionnaire), le pli déposé ne sera pas enregistré.
- ✓ Le cahier des charges doit être rempli à la main (au stylo) et toute modification par l'usage de la machine le rendra non recevable (condition émise par le vérificateur du contractant signataire « Recteur UAMB »).
- ✓ La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut classer un dossier "incomplet" et non conforme si l'offre du candidat ne comprend pas la documentation suffisante sur les articles objet de la consultation (Référence fabricant/modèle, descriptif général, images ou autre)

En cas de problème avec les cahiers de charge ou pour d'autres informations, merci de prendre contact par le biais de l'adresse : bouhali_net@yahoo.fr